

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

SYNDICAT MIXTE SCOT SUD LOIRE
REÇU LE :

27 SEP. 2013

46, rue de la Télématique
42952 SAINT-ETIENNERépublique Française
Département de la Loire

DCM 12/09/2013/2

COMMUNE DE CHAMBOEUF
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance 12 septembre 13

Nombre de conseillers	en exercice	Présents	Votants
	19	15	15

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 12 septembre 2013, à 19 h 30, salle de la Mairie, sous la présidence de M. André CHARBONNIER, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 6/09/2013

Etaient présents : MM CHARBONNIER, Maire, Annie CHARMEY, Gabriel BENIER, Bernard FAURE, adjoints ; J. Paul BOURRAT, Philippe Guyot, Blandine Barriol, Michel GUILLOT, Pierre COMBE, Robert BONNAUD, Yves PIOT, Christian GREGOIRE, Marc CHARRETIER, Annie VAREILLES, Sébastien JACQUET ; Conseillers Municipaux.

Absents (excusés) : Laurence Rousset-Tomaselli, Gérard POULARD, BESSET Christian, J. Claude BORY

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Yves Piot

Objet : Avis du Conseil Municipal sur l'arrêt du projet SCOT

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'annulation du schéma de cohérence territoriale par le Tribunal administratif de Lyon le 24/04/2012. Le syndicat mixte du SCOT a décidé par délibération en comité syndical du 19/07/2012 d'élaborer un nouveau document. Le nouveau projet de Scot Sud Loire a été arrêté en comité syndical le 6/06/2013.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'arrêt du nouveau SCOT.

Après avoir pris connaissance de ce nouveau document, le Conseil Municipal constate qu'il est proposé à l'identique (tout au moins en ce qui concerne les points que nous contestions l'an dernier).

Aussi, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur ce nouveau SCOT.

Ont signé le registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme

Le Maire,

André CHARBONNIER